

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du neuf octobre deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Madame Nicole MANGOT

Absents excusés : Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD,

Secrétaire de séance : Monsieur Joseph GARCIA

Date de la convocation : 09/10/2025	Nombre de votants	12
Nombre de membres afférents	Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal : 23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice 18	Suffrages exprimés	12
Nombre de membres présents 12	Pour	12
Nombre de procuration 00	Contre	00

25.62 - Modification du tableau des emplois et des effectifs - Suppression de quatre emplois permanents

Rapporteur : Hervé PINEAU

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Conseil municipal est compétent pour créer et supprimer les emplois nécessaires au fonctionnement des services communaux, en fonction des besoins de la collectivité et dans le respect des crédits inscrits au budget.

Dans le cadre de l'adaptation des effectifs aux évolutions des missions et de l'organisation des services, il est proposé de supprimer quatre emplois permanents devenus vacants, et dont le maintien n'est plus justifié :

- un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet, vacant depuis le 1^{er} octobre 2025, suite à l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de grade de l'agent qui l'occupait ;
- un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (25,43/35^{ème}), devenu vacant suite à la démission de l'agent titulaire le 7 juillet 2025. Les missions relevant de ce poste ont été réparties sur d'autres emplois existants, rendant cet emploi inutile ;
- un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, vacant depuis le 1^{er} mars 2025 suite à la mise en retraite pour invalidité de l'agent titulaire qui l'occupait. Aucun recrutement n'a été réalisé à cette date, et il n'est envisagé de pourvoir le poste ;
- un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe à temps non complet (21,55/35^{ème}), dont le temps de travail ne correspond plus aux besoins du service. Il est donc vacant depuis le 31 août 2025, et n'a plus lieu d'être maintenu.

Il convient, en conséquence, de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la commune.

AR Prefecture

017-211702220-20251014-DELIB2562-DE
Reçu le 16/10/2025

En conséquence,
Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et suivants ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1 et suivants,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, en date du 25 septembre 2025,

Vu le tableau des effectifs existant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SUPPRIME, à compter du 1er novembre 2025, les quatre emplois permanents suivants :

- 1 emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (25,43/35ème),
- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps complet,
- 1 emploi d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet (21,55/35ème).

- APPROUVE la modification du tableau des emplois tel que présenté ci-dessous :

	GRADES OU EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES AVANT DELIB	OBJET DELIB	EMPLOIS BUDGETAIRES APRES DELIB	NOMBRE EMPLOIS POURVUS	DONT TNC
EMPLOIS PERMANENTS	DIRECTION GENERALE					
	Emploi fonctionnel communes 2 000 à 10 000 hab.	1		1	1	0
	FILIERE ADMINISTRATIVE					
	Attaché principal	1		1	0	
	Rédacteur principal de 2ème classe	1		1	0	
	Rédacteur	1		1	0	
	Adjoint administratif principal de 1ème classe	3		3	3	
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1		1	1	
	Adjoint administratif à TC	1	-1	0	0	
	Adjoint administratif à TNC	1		1	1	1
	SOUS TOTAL	9	-1	8	5	1
	FILIERE TECHNIQUE - SERVICES TECHNIQUES - ECOLES RESTAURANT SCOLAIRE					

AR Prefecture

017-211702220-20251017
Reçu le 16/10/2025

Technicien 62-DE
principal de 1ère
classe

Agent de maîtrise
principal
Agent de maîtrise
Adjoint technique
principal de 1ère
classe à TNC
30/35ème
Adjoint technique
principal de 2ème
classe à temps
complet
Adjoint Technique
TC

Adjoint Technique
TC

Adjoint Technique
TC

Adjoint Technique
TC

Adjoint Technique
TC

Adjoint Technique
TNC 31,80/35ème

Adjoint Technique
TNC 28,33/35ème

Adjoint Technique
21/35ème)

Adjoint Technique
25,43/35ème -
TNC

Adjoint technique
20/35ème

Adjoint Technique
(11,30/35ème)

SOUS TOTAL

**ATSEM - FILIERE
SOCIALE**

ATSEM principal
de 2ème classe à
temps complet

ATSEM principal
de 2ème classe
(21,55/35ème)

**SOUS TOTAL
FILIERE SOCIALE**

FILIERE POLICE
Brigadier-chef
principal

SOUS TOTAL

**FILIERE
ANIMATION**

Agent d'animation
territorial
(4,51/35ème)

SOUS TOTAL

**FILIERE
ANIMATION**

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

16

4

1

5

1

1

2

2

1

1

1

1

1

1

0

1

1

1

1

1

1

0

1

1

1

14

4

0

4

1

1

2

2

1

1

1

1

1

0

0

1

1

0

1

1

1

0

1

1

0

11

3

0

3

1

1

2

2

1

1

1

1

1

0

5

0

2

2

8

0